

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1340

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 30

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à l'article L. 5424-24 »,

les mots :

« à la section 4 du chapitre IV du présent titre »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement précisant une référence.